

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2

Pour 11
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
06/09/2023
Date d'affichage :
18/09/2023

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,
Le onze septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Messieurs Thierry ARSAC, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline CROSSMAN (pouvoir à M. FAVRE),

Messieurs Stéphane BLUM (pouvoir à T. ARSAC), Jean-Pierre GIACHINO, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/09/069 : Approbation de la convention de partenariat avec la société ADS concernant l'avantage Pass pour la saison 2023-2024 - Renouvellement

Monsieur le Maire, explique que la Commune de PEISEY-NANCROIX et ADS souhaitent renouveler la convention de partenariat concernant l'avantage Pass pour la saison 2023-2024 afin de permettre aux clients de la société ADS de bénéficier d'une journée de ski de fond et prêt de matériel offerts, dès lors qu'ils présentent le Pass semaine Essentiel ou Pass semaine Premium.

Une convention de partenariat pour la saison 2023-2024 entre la commune et ADS, présentée aux conseillers en séance, précise les termes actant cet accord.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal et lui demande de l'autoriser à signer la convention de partenariat relative à l'avantage Pass pour la saison 2023-2024 entre la commune de Peisey-Nancroix et ADS.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative à l'avantage Pass semaine pour la saison 2023-2024 entre la commune de Peisey-Nancroix et la société concessionnaire du domaine skiable ADS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

